

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>                          | <b>M1</b>  |
| <b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b> | <b>A3</b>  |
| <b>Equipements des E.P.L.E.</b>   | <b>332</b> |

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles L.421-17, L.214-6, et D.211-14,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant la convention-type relative à l'affectation de crédits pour l'acquisition des équipements des E.P.L.E,
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 mars 2016 relative à l'acquisition de matériels et mobiliers pour l'office petit déjeuner mis en place dans le cadre de l'opération immobilière en cours au lycée RACAN - CHATEAU DU LOIR (72),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 20 avril 2018 relative à l'acquisition d'un taille haie pour l'entretien des espaces verts (LEGTA Le Fresne - 49),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 relative à l'acquisition de divers équipements pédagogiques pour les formations BAC PRO productions horticoles, cuisine, commercialisation et services en restauration - maintenance des véhicules et maintenance des matériels (LP Olivier Guichard - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 novembre 2018 relative à l'acquisition de divers équipements pédagogiques pour la formation technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (LP Bouilloche - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 relative à l'acquisition de matériels pédagogiques pour la formation BAC PRO pilotage de ligne de production (LP Heinlex - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 relative à l'aménagement de la salle capitulaire pour l'enseignement de l'option théâtre (Lycée Du Bellay - 49),

- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 février 2020 relative à l'acquisition de matériel de laboratoire pour l'enseignement des sciences physiques (Lycée Jean Bodin - 49),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2020 relative à l'acquisition de divers équipements de cuisine pour les formations CAP et BAC PRO Cuisine (LP Armand - 44),
- VU** la convention approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 février 2019 relative à l'acquisition d'une piqueuse-raseuse pour la formation complémentaire d'initiative locale couturière en confection de luxe (LP Vinci 44),
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** la demande de 7 lycées d'actualisation de la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique et régulariser une réalisation trop anticipée des commandes de matérielles par rapport aux dates initiales de la convention,
- CONSIDERANT** la demande de 2 lycées d'actualisation de la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au vue des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du virus COVID-19,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** La tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 1 399 156 €, dont 400 000 € pour les opérations prises en charge directement par la Région en complémentaire sur les opérations 21D03517 et 21D03518, et 999 156 € pour les opérations en gestion de convention d'affectations de crédits, selon la répartition figurant en annexe 1. Le montant global peut être réparti comme suit : 367 448 € pour l'acquisition des mobiliers et matériels, 668 574 € pour les équipements pédagogiques et 363 134 € pour l'acquisition d'équipements pour les agents régionaux ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe 1, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 ;

**APPROUVE**

les conventions modificatives suivantes, figurant en annexe 2, afin d'actualiser la date de début d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard de l'état des décomptes définitifs transmis par les lycées :

- ANDRE BOULLOCHE (n°2018\_11742) : acquisition de divers équipements pédagogiques pour la

formation technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques.

- OLIVIER GUICHARD (n°2018\_09119) : acquisition de divers équipements pédagogiques pour les formations BAC PRO productions horticoles, cuisine, commercialisation et services en restauration - maintenance des véhicules et maintenance des matériels.

- HEINLEX (n°2019\_05256) : acquisition de matériels pédagogiques pour la formation BAC PRO pilotage de ligne de production.

- ANGERS LE FRESNE (n°2018\_03400) : acquisition d'un taille haie pour l'entretien des espaces verts.

- LOUIS ARMAND (n°2020\_05457) : acquisition de divers équipements de cuisine pour les formations CAP et BAC PRO Cuisine.

- RACAN (n°2016\_01653) : acquisition de matériels et mobiliers pour l'office petit déjeuner.

- LEONARD DE VINCI 44 (n°2019\_00898) : acquisition d'une piqueuse-raseuse pour la formation complémentaire d'initiative locale couturière en confection de luxe.

AUTORISE

la Présidente à les signer.

APPROUVE

les conventions modificatives suivantes, figurant en annexe 2, afin d'actualiser la date de fin d'exécution du projet pour prendre en compte les dépenses inhérentes au projet pédagogique au regard des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du virus COVID-19 :

- JOACHIM DU BELLAY (n°2019\_05149) : aménagement de la salle capitulaire pour l'enseignement de l'option théâtre.

- JEAN BODIN (n°2020\_00717) : acquisition de matériel de laboratoire pour l'enseignement des sciences physiques

AUTORISE

la Présidente à les signer.

APPROUVE

la convention d'attribution de moyens 2021-2022 « Revitalisation des internats d'excellence dans le cadre du Plan de relance » figurant en annexe n°3, concernant l'internat du lycée neuf à Saint Gilles Croix de Vie ouvert à la rentrée 2021 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

